

CaP Finistère

Penn Ar Bed



L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste
habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 998
VENDREDI 12 AVRIL 2013

Dispensé de timbrage BREST CTC

Soyons fiers !

« Ce n'est pas parce que quelqu'un a chuté que nous devons tous tomber ». En marge de son déplacement dans le Finistère, à la rencontre de dirigeants et de salariés de l'économie sociale et solidaire, Benoît Hamon est intervenu, auprès des adhérents du PS à Kergloff avec le député, Richard Ferrand, et à Brest avec le Premier secrétaire fédéral, Marc Coatanéa.

L'annonce du mensonge de Jérôme Cahuzac a été très mal vécue par l'ensemble des adhérents du Parti Socialiste. « Ce n'est pas pour ça que nous avons adhéré au Parti Socialiste et lorsqu'une pomme est pourrie, on ne jette pas tout le cageot », a rappelé Marc Coatanéa.

La transparence sur le patrimoine des élus est nécessaire mais pas suffisante. « Il faut maintenant s'attaquer à l'industrie de la défiscalisation », a indiqué le ministre. Car aujourd'hui, ce qui est présenté comme une « optimisation fiscale » n'est en réalité qu'une manière à peine déguisée de frauder le fisc. Or, selon les estimations, cette « optimisation » représente 200 milliards d'euros de manque à gagner pour les États européens. Ce sont les banques, à l'origine de la crise financière de 2008, qui profitent des paradis fiscaux, y compris au sein de l'union européenne.

« C'est tout le projet européen qui est menacé lorsque des personnes gagnent leur vie en aidant de riches contribuables à frauder le fisc », s'est indigné le ministre de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation. L'harmonisation fiscale devient urgente

et le secret bancaire doit être supprimé dans des pays comme la Belgique ou l'Autriche et les îles anglo-normandes ne doivent plus être un paradis fiscal. Le dumping fiscal aussi, tel qu'il fut pratiqué par des pays comme l'Irlande ou Chypre, doit être combattu.

Pour Benoît Hamon les socialistes n'ont pas à baisser la tête à cause de l'affaire Cahuzac. « Nous pouvons, au contraire, être fiers de la manière dont le président de la République a permis à la justice de faire son travail. Sous le mandat précédent, il n'aurait même pas été envisageable qu'un juge puisse enquêter. » Les décisions ont été prises sans faiblesse et c'est tout à l'honneur de François Hollande de ne pas avoir interféré dans le fonctionnement de la justice.



« Retrouvons-nous les manches ! »

Cette triste affaire ne doit pas faire occulter l'essentiel : les socialistes sont au pouvoir pour lutter contre le chômage. « C'est sur l'emploi que nous serons jugés », a rappelé Benoît Hamon. L'affaire Cahuzac altère la parole des socialistes ? Oui, chacun en convient. Mais raison de plus, pour le ministre, de retrouver les manches. 🍷

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 11/04/2013



Dossier de la semaine

**Au Parlement
pour légiférer**



Vie de la Fédération

**« Je reste une
féministe active »**



Interview

**France/Maroc : vers
une nouvelle coopération**

Avec Christine Leger

Tea party

Qui sème le vent récolte la tempête. En invitant les militants de droite à descendre dans la rue, Jean-François Copé a enclenché un mouvement qu'il ne contrôle plus. A l'instar des Républicains américains, l'UMP est confrontée, aujourd'hui, à un phénomène de tea parties : une mouvance qui lie intégrisme religieux, ultra-libéralisme et xénophobie.

On aurait pu s'attendre, de la part du principal parti de l'opposition, à plus de responsabilité. Mais en refusant de tirer un bilan objectif du mandat de Nicolas Sarkozy, l'UMP a laissé le champ libre à la frange la plus radicalisée de son aile droite. Il n'est même plus possible, au sein de l'UMP, pour un élu de tenir un discours d'apaisement sans être considéré comme « un traître ». Reste-t-il encore à l'UMP quelqu'un qui soit capable de dénoncer cette fuite en avant ?

PS29

Quelle PAC ?



Éric Andrieu, député européen de l'Aude, a succédé à Kader Arif. Au sein de la délégation socialiste française au Parlement européen, il a succédé à Stéphane Le Foll pour suivre le dossier de la PAC. Alors que le Parlement européen vient de voter le mandat de négociation de la PAC, Isabelle Thomas l'a invité à visiter des exploitations agricoles bretonnes et à rencontrer les représentants de la profession.

« Il était tout à fait naturel que ma première visite sur le terrain se fasse dans la première région agricole de France », a indiqué l'élu. Accompagné de Michel Morin et de Pierre Karleskind, respectivement vice-présidents en charge de l'Agriculture et de l'Europe, il a expliqué comment la France est parvenue en quelques semaines à préserver les éléments les plus importants de la PAC.

Depuis le Traité de Lisbonne, le rôle du Parlement européen est renforcé. Le Parlement vient de voter le mandat de négociation. Maintenant va s'ouvrir la période du trilogue durant laquelle Conseil, commission et Parlement cherchent à tomber d'accord sur un texte commun.

« Compte tenu du contexte général, la France ne s'en sort pas si mal », a expliqué Éric Andrieu. Alors que le budget global de la PAC baisse de 12%, la réduction pour la France n'est que de 3%.

Deux objectifs sont prioritaires, tant pour les députés européens que pour le gouvernement français. D'abord, une meilleure redistribution des crédits de la PAC afin que les gros producteurs ne soient pas les seuls bénéficiaires de la politique agricole commune et ensuite que la politique de verdissement et de transition écologique puisse bénéficier du soutien des fonds européens.

Sur ces deux éléments, la France a été suivie. Le gouvernement pourra verser une surprime pour les 50 premiers hectares de manière à ce que les petites exploitations ne soient pas totalement dépossédées des aides de la PAC. Il s'agit aussi d'un outil pour défendre la polyculture, caractéristique de l'agriculture bretonne. Dans la région, la taille moyenne des exploitations est de 57 hectares.

Au Parlement pour légiférer

Les députés européens socialistes ont-ils les moyens d'influer sur le cours de la politique de l'Union européenne ? A l'invitation du city group de Brest, de la Fédération du Finistère et du comité de ville de Brest, Isabelle Thomas et Éric Andrieu, députés européens socialistes, ont répondu à cette question, le 4 avril au local du PS de Brest. Pour les deux élus, la réponse est oui, à condition d'être présents au Parlement, de travailler les dossiers et de rester fermes sur ses convictions.



Quelles marges de manœuvre pour les députés ?

Les deux élus considèrent qu'ils jouent pleinement leur rôle de législateurs au Parlement européen. Isabelle Thomas, plus particulièrement sur les dossiers de la Pêche et Éric Andrieu sur ceux de l'Agriculture, ont le sentiment de défendre leurs convictions.

Même si l'union européenne est dominée par les conservateurs et les libéraux. Sur les 27 pays de l'Union, quatre seulement sont gouvernés par la gauche. Au Parlement, la droite aussi est majoritaire. « Mais il est tout de même possible de faire avancer nos idées », estiment les deux eurodéputés.

Il faut tout de même avoir en tête que, compte tenu du nombre de langues parlées au sein du Parlement et des traductions, les effets de manches sont inutiles. « C'est sans doute pour cela que plusieurs dirigeants politiques français ne viennent pas à Strasbourg », ont ironiquement glissé les deux eurodéputés.

Il convient également de se méfier des lobbies. Il n'est pas aisé de repérer les lobbyistes. Mais il est clair que leurs représentants sont bien présents dans les couloirs et les bureaux du Parlement.

Il n'y a pas de secret. Les députés européens, pour faire avancer leurs dossiers, doivent travailler. « C'est d'autant plus indispensable pour nous qui appartenons à une petite délégation », ont précisé Isabelle Thomas et Éric Andrieu.

Car il ne suffit pas de défendre des amendements. Il est aussi souvent nécessaire de convaincre les membres de son propre groupe de les inscrire à l'ordre du jour. « Avec les socialistes Espagnols, Italiens ou Portugais, ça va », a précisé Éric Andrieu. « Avec les Allemands, c'est parfois un peu plus compliqué, mais avec les Hollandais et surtout les Anglais c'est très compliqué », a-t-il expliqué, sans langue de bois.

L'Europe s'est construite sur l'idée de consensus. Or, il faut admettre que certains élus de gauche ont un peu trop intégré cette dimension et tentent de trouver des consensus avant même d'avoir tenté d'établir un rapport de force. « Il faut faire le contraire : d'abord on défend nos positions, on tente de convaincre les autres groupes et ensuite, on négocie si c'est nécessaire », a expliqué Isabelle Thomas. « C'est ainsi que nous avons opéré pour la PAC », confirme Éric Andrieu. « Il a fallu que nous soyons très persuasifs pour que le rapporteur, pourtant membre du PSE, reprenne nos amendements. »



Comprendre les enjeux européens

L'Union européenne doit maintenant, pour parvenir à jouer un rôle efficace, être dotée de ressources propres. Tant que les États négocieront le budget en espérant récupérer plus qu'ils ne versent, il ne sera pas possible de dégager une vision européenne. C'est ce que défend François Hollande, avec l'aide du Parlement européen qui a dénoncé le projet de budget. 🇫🇷

« Je reste une féministe active »

« Je reste une féministe active mais j'ai décidé, pour des raisons personnelles, de quitter le secrétariat fédéral », a annoncé au début de l'année la secrétaire fédérale à l'égalité, Anne Graziana. Sa démission a été acceptée par Marc Coatanéa qui l'a annoncé au Conseil fédéral du 8 mars.



Formation sur le féminisme en 2011

Françoise Bachelier, secrétaire fédérale à la rénovation et à la démocratie interne sera désormais en charge de l'égalité femmes-hommes et de la mixité au sein du secrétariat fédéral. **« Nous avons déjà eu l'occasion de travailler ensemble, depuis longtemps »,** se félicite Anne Graziana.

Au cours de son mandat, la secrétaire fédérale s'est notamment investie dans la formation des adhérentes. **« De tout ce que j'ai pu faire au secrétariat fédéral, je retiens surtout les formations que nous avons organisées pour les adhérentes »,** insiste-t-elle. **« Pour**

beaucoup d'entre elles, ces week-end de formations, théoriques et pratiques, ont constitué un déclic qui leur a permis ensuite de se présenter à des élections (cantonales ou régionales) et à prendre des responsabilités au sein du parti. C'est ainsi qu'on peut faire progresser la parité. »

La démission du secrétariat fédéral ne signifie pas, pour Anne Graziana, l'arrêt de

toute activité politique. **« Je ne participe plus aux réunions du secrétariat fédéral mais je reste une féministe active »,** explique-t-elle.

« Rien n'est jamais acquis en matière de droits des femmes. Je souhaite notamment attirer l'attention sur la manière dont les femmes sont considérées par les organisations internationales et, en particulier, l'ONU. En tant que secrétaire fédérale j'ai eu la chance de participer à une rencontre mondiale de femmes et j'ai été atterrée de constater que l'ONU femmes était financée par des pays comme l'Arabie Saoudite ou le Vatican. Il y a là un travail d'information à faire auprès de tous les militants attachés à la cause féministe », explique Anne Graziana. 🌸

Interview

France/Maroc : vers une nouvelle coopération

Avec Christine Leger

La visite de François Hollande au Maroc va permettre de relancer la coopération économique entre nos deux pays et d'apaiser les tensions dans cette partie de l'Afrique, estime la secrétaire de la section de Rabat, Christine Leger.

Cap Finistère : Quel bilan peut-on tirer de la visite de François Hollande au Maroc ?

Christine Leger : Les relations franco-marocaines sont assez particulières en raison de l'Histoire des deux pays. On peut noter un net réchauffement par rapport à ce qui se passait avec Nicolas Sarkozy. Je tiens également à souligner que les ressortissants français ont été particulièrement sensibles au discours du chef de l'État : il sait que nous sommes au Maroc pour des raisons familiales ou professionnelles mais certainement pas comme exilés fiscaux.

Cap Finistère : Les récentes manifestations sont-elles le prélude

d'un grand mouvement social ?

Christine Leger : En réalité, les manifestations sont presque quotidiennes. Le printemps marocain a déjà eu lieu il y a deux ans et le roi y a répondu par un changement constitutionnel. En outre, le pouvoir a freiné la gronde sociale en continuant à subventionner les produits de première nécessité et l'État a embauché massivement des diplômés chômeurs. Les pays du Golfe participent financièrement à cette politique.

Cap Finistère : La France peut-elle redevenir le premier partenaire économique du Maroc et repasser devant l'Espagne ?

Christine Leger : Oui l'Espagne est passée devant la France mais il faut relativiser. Cela s'explique notamment par les importations marocaines de denrées alimentaires l'année dernière, en raison des très mauvaises conditions météorologiques. Ensuite, il faut reconnaître que les entreprises espagnoles sont très agressives sur le marché marocain : même les PME

cherchent à s'implanter, dans le secteur du bâtiment par exemple. Une forte délégation de chefs d'entreprises accompagnait François Hollande et nous savons que des contacts ont été pris pour relancer la coopération économique franco-marocaine, en particulier sur le marché subsaharien.

Cap Finistère : La France peut-elle contribuer à une solution pacifique de la question du Sahara Occidental ?

Christine Leger : Les Algériens et les Marocains ne sortiront pas seuls de ce conflit. Ils ont besoin d'une aide extérieure. Or, François Hollande peut jouer ce rôle : il dispose de la confiance du gouvernement algérien et les autorités marocaines ont bien vu qu'elles n'ont rien à craindre d'un président socialiste, comme elles ont pu le croire pendant un moment. C'est dans l'intérêt de tout le monde ici de régler les conflits de manière à empêcher les Djihadistes de disposer de bases dans le Sahara. 🌸



Agenda

22 avril

18h00 : Conseil fédéral
au local du PS à Brest.

29 avril

19h30 : Bureau fédéral au
local du PS à Brest.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428
N° 998 - Vendredi 12 avril 2013
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

En bref

Cahuzac et cumul des mandats : je suis révolté !



« En tant que citoyen et en tant que militant socialiste depuis près de 40 ans, je suis révolté par les deux faits qui se sont passés mardi et mercredi de la semaine passée.

La révélation du MENSONGE de CAHUZAC et le REPORT à 2017 du NON CUMUL des mandats pour les PARLEMENTAIRES. S'ils sont d'inégales importances ils scandalisent le militant socialiste que je suis et que je resterai jusqu'à mon dernier souffle.

Car les trains qui arrivent à l'heure sont plus nombreux que ceux qui arrivent en retard, mais on en parle moins ! CAHUZAC n'est pas qu'un menteur c'est un voleur qui a tenté de se servir des mandats électifs et des responsabilités gouvernementales pour camoufler son vol au fisc. Aujourd'hui, l'action des médias et celle de la justice permettent, à un moment ou à un autre, de mettre au grand jour de tels actes. Je ne suis pas certain que par le passé il en était de même ! Mais il reste encore beaucoup à faire !

Le report à 2017 du non cumul des mandats est aberrant et révoltant. Les femmes et les hommes socialistes qui se sont présentés aux dernières élections législatives s'étaient engagés par écrit à respecter le non cumul, alors pourquoi tergiverser et attendre 2017 en permettant, jusqu'à cette date, aux parlementaires le cumul de mandats exécutifs locaux lors des élections de 2014 et 2015.

Pour moi être socialiste c'est d'abord être irréprochable en tant que citoyen. C'est ensuite s'imposer à soi-même des règles simples comme celle qui m'a toujours guidée : FAIRE DE LA POLITIQUE C'EST UNE RESPONSABILITÉ PAS UN MÉTIER ! Je suis de plus en plus persuadé que le partage des responsabilités et des mandats électifs en nombre et dans le temps est un gage de démocratie.

En tant que socialiste finistérien je suis plutôt satisfait, mais dans ce domaine aussi il reste encore beaucoup à faire ! »

Tino Kerdraon.

Annonces légales & judiciaires

EXCO ABO DÉVELOPPEMENT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 18 rue Jean Jaurès
29200 BREST (Finistère)
503 456 840 RCS BREST

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} mars 2013 a décidé de procéder à une réduction du capital social de 1 060 euros par rachat et annulation de 530 parts sociales sous condition de l'absence d'intervention de toute opposition des créanciers sociaux.

Le procès-verbal constatant cette décision a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de BREST le 1^{er} mars 2013 et cette décision a fait l'objet d'une première insertion dans le journal *Cap Finistère* du 15 mars 2013.

Par décision en date du 2 avril 2013, la gérance a constaté l'absence d'opposition des créanciers sociaux à l'issue du délai de trente jours et la réalisation définitive de la réduction de capital.

En conséquence, il y a lieu à la publication des mentions suivantes à effet du 2 avril 2013 :

Ancienne mention :

Capital social : 2 000 euros.

Nouvelle mention :

Capital social : 940 euros.

Pour avis,
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, suivant acte sous seing privé en date à NANTES du 4 avril 2013, d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Dénomination :

ATLAS INVEST.

Siège social : 27 bis, boulevard Clémenceau 29480 LE RELECQ-KERHUON.

Objet : La livraison à domicile, vente à emporter et à consommer sur place de pizzas et autres produits de la restauration ; L'achat et la vente de tous biens liés au secteur de l'automobile, l'activité de consulting en ingénierie et conseils administratifs ou autres, dans le secteur de l'automobile ou tout autre secteur, l'acquisition, la gestion, la location et l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers bâtis ou à bâtir, dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, la prise de participation dans toutes sociétés et entreprises quelles que soient leur activité et leur forme juridique, et notamment, valoriser au mieux les titres de participation des sociétés apportés par l'exercice conjoint d'un contrôle majoritaire direct ou indirect desdites sociétés, et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser le développement du patrimoine et de l'activité de la société.

Durée : 99 années.

Capital : 10 000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire.

Présidence : Ilyass SAIF EDDINE, demeurant 27 bis, boulevard Clémenceau - 29480 LE RELECQ-KERHUON, pour une durée de 2 ans renouvelable.

Cession d'actions : Les cessions d'actions entre associés sont libres, les autres cessions sont soumises à un droit de préemption.

Immatriculation : Au RCS de BREST.

Pour avis,
Le Président.

Maître Alain GRALL, notaire à GUISCRIF (Morbihan) 1, rue de l'Ermitage soussigné,

Suivant acte reçu par Maître Alain GRALL, notaire à GUISCRIF, le 29 mars 2013, enregistré à LORIENT NORD le 3 avril 2013, Bordereau 403, Case n°1, il a été constitué la société Civile Immobilière suivante :

Dénomination :

SCI PONT DES LUTINS.

Siège social : BANNALEC (29380) 65 bis, rue des Frères Le Gac.

Durée : 99 ans.

Objet : - La gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement des biens sociaux.

- La propriété par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement de divers biens et droits immobiliers.

- La construction en vue de leur gestion, de tous bâtiments sur tous terrains appartenant à la société.

- La prise de participation dans des sociétés immobilières, commerciales, industrielles ou financières.

- Éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de ventes, échanges ou apports en société.

- Plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant à l'objet sus indiqué, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son existence ou son développement et à la condition de ne modifier en rien le caractère civil de la société.

Capital social : DEUX CENT EUROS (200 euros).

Apports en numéraire : DEUX CENT EUROS (200 euros).

Gérant : Mademoiselle Sophie Bernadette LEROY, ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Monsieur Frédéric WAMBRE, demeurant à BANNALEC (29380) 65 bis, rue des Frères Le Gac, née à SAINT RÉMY (71100), le 12 janvier 1980.

Immatriculation au RCS de : QUIMPER.

Pour avis et mention,
Me Alain GRALL, Notaire.

AVIS AU PUBLIC COMMUNE DE LOPERHET

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 2013-09 en date du 8 avril 2013.

Le maire de LOPERHET a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, Monsieur Ernest QUIVOURON a été désigné par le Tribunal Administratif de RENNES en qualité de Commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie du mardi 30 avril 2013 au vendredi 31 mai 2013, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, où chacun pourra prendre connaissance des dossiers et, soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Loperhet - 119 rue René
Goubin - 29470 LOPERHET.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :

- Le mardi 30 avril 2013 de 9h 15 à 12h 00 ;
- Le samedi 18 mai 2013 de 9h 15 à 12h 00 ;
- Le mercredi 22 mai 2013 de 9h 15 à 12h 00 ;
- Le vendredi 31 mai 2013 de 14h 15 à 17h 00.

Son rapport et ses conclusions transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public à la mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le maire,
François COLLEC.